

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET ARTICLE R.423-57 DU CODE DE L'URBANISME)

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ENTREPOSAGE ET DE BUREAUX À BEAUGENCY.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ PARCOLOG GESTION - SIÈGE SOCIAL, 17 RUE DES TILLEULS – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX.

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZA ACTILOIRE, RUE DES CHAMPS FLEURIS– 45190 BEAUGENCY.

DUREE DE L'ENQUETE : 31 JOURS CONSÉCUTIFS, DU LUNDI 20 JUIN 2022 AU MERCREDI 20 JUILLET 2022 INCLUS.

LES DOSSIERS, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES EN MAIRIE DE BEAUGENCY, EN FORMATS PAPIER ET NUMÉRIQUE, OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET ([HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE-ET-RISQUES/RISQUES/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT-I.C.P.E.-ET-AUTORISATION-UNIQUE/DOSSIERS-D-ICPE-ET-DOSSIERS-D-AUTORISATION-UNIQUE-EN-COURS/AUTORISATIONS-ICPE-ET-AUTORISATIONS-UNIQUES](https://www.loiret.gouv.fr/politiques-publiques/securite-et-risques/risques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-i.c.p.e.-et-autorisation-unique/dossiers-d-icpe-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/autorisations-icpe-et-autorisations-uniques)).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PARCOLOG GESTION (17 RUE DES TILLEULS – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX).

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. PHILIPPE RAGÉY, CADRE EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS À LA MAIRIE DE BEAUGENCY, AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- SAMEDI 25 JUIN 2022, DE 9H00 À 12H00 ;
- VENDREDI 8 JUILLET 2022, DE 14H00 À 17H00 ;
- MERCREDI 20 JUILLET 2022, DE 14H00 À 17H00.

DES OBSERVATIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE DÉPOSÉ EN MAIRIE, POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE BEAUGENCY.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sei-parcolog@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE, À LA MAIRIE DE BEAUGENCY, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET- DDPP-SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LES DÉCISIONS D'AUTORISATION OU DE REFUS SERONT PRISES SUR LES DEUX DEMANDES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES SUIVANTES :

- PERMIS DE CONSTRUIRE : M. LE MAIRE DE BEAUGENCY
- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : MME LA PRÉFÈTE DU LOIRET.